

Communiqué de presse

Lille, le 27 mai 2021



CCI HAUTS-DE-FRANCE

SORTIE DE CRISE : MOBILISATION ET TRAVAIL EN COMMUN DE LA CCI HAUTS-DE-FRANCE ET DE L'URSSAF NORD-PAS DE CALAIS POUR MIEUX ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES

La Chambre de Commerce et d'Industrie Hauts-de-France et l'URSSAF Nord – Pas-de-Calais ont signé le 27 mai 2021 une convention de partenariat afin d'améliorer et renforcer leur présence et leurs missions d'accompagnement des entreprises et indépendants.



La sortie de la crise sanitaire et notamment le plan de relance de l'économie ont accéléré la concrétisation de ce partenariat entre les deux acteurs socio-économiques.

En effet, les entreprises traversent cette période avec plus ou moins de difficultés économiques, sociales ou financières. Aussi, la CCI et l'URSSAF souhaitent associer leurs expériences et utiliser leurs réseaux pour optimiser les services rendus aux travailleurs indépendants et employeurs, anticiper leur vulnérabilité dès leur création et répondre au besoin urgent d'accompagner les entreprises.

Depuis le début de la crise sanitaire, l'Urssaf a déclenché des mesures exceptionnelles pour accompagner les entreprises présentant des difficultés de trésorerie. Les entreprises qui avaient demandé des reports reçoivent actuellement une proposition d'échéancier personnalisé leur permettant de régulariser leur situation.

Dans ce cadre, la CCI Hauts-de-France aidera l'URSSAF Nord – Pas-de-Calais à identifier les entreprises en difficulté pour un suivi particulier (et inversement pour bénéficier des services d'accompagnement de la CCI).

« Renforcer la qualité de nos services en proposant un meilleur accompagnement aux entreprises en difficulté, c'est tout l'objet de la convention passée, avec pour principe incontournable : conseil, accompagnement et prévention, au service des entreprises de notre région » (Philippe HOURDAIN, Président de la CCI Hauts-de-France)

Concernant les missions de contrôle et de lutte contre le travail illégal, l'objectif de l'URSSAF est de faire évoluer son image, tout en garantissant les droits sociaux et l'équité entre les acteurs économiques. Concrètement, il s'agira d'être présent pour les créateurs et repreneurs d'entreprises dès le début d'activité pour leur éviter de commettre des erreurs et gagner du temps. Des représentants de l'URSSAF Nord – Pas-de-Calais participeront notamment aux stages « 5 jours pour entreprendre » organisés par la CCI sur les démarches sociales à réaliser.

Le partenariat prévoit également d'autres actions permettant de renforcer la qualité de service des deux partenaires :

- Une offre de service réalisée par l'URSSAF pour les créateurs et pour l'embauche d'un 1^{er} salarié,
- Les échanges de données statistiques entre les partenaires,

- La promotion du rôle de l'URSSAF et de sa mission de prévention/conseil,
- La communication des informations de l'URSSAF via les réseaux de la CCI Hauts-de-France.

« Cette convention matérialise le positionnement qu'entend avoir notre organisme vis-à-vis des entreprises et plus largement de l'ensemble du tissu économique. Ainsi, le partenariat avec la CCI nous permet respectivement de mieux accomplir les missions qui sont les nôtres ; car nous sommes persuadés que nous ne pouvons agir seul, et qu'il s'agit bien au contraire d'agir en collaboration et partenariat avec l'ensemble des acteurs socio-économiques. » (Laury Ducombs, Directeur de l'URSSAF Nord – Pas-de-Calais)

L'URSSAF Nord – Pas-de-Calais souhaite par ce partenariat affirmer son positionnement d'acteur incontournable du monde économique et rester proche des entreprises, grâce à la collaboration d'un réseau consulaire aussi engagé que la CCI Hauts-de-France.

CONCERNANT L'URSSAF NORD - PAS-DE-CALAIS

L'URSSAF : MOTEUR DU FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

En 1945, les Français ont fait le choix d'une Sécurité sociale solidaire dont le principe est de permettre à chacun de bénéficier d'une protection sociale, en cotisant selon ses moyens et en recevant selon ses besoins.

L'Urssaf est la clé de voute de ce modèle, financé par les cotisations et contributions sociales qu'elle collecte auprès de 10,26 millions d'employeurs et d'indépendants. Ainsi, grâce à un haut niveau de protection sociale, des millions de personnes peuvent être soignées, bénéficier d'aides pour leur logement, la garde de leurs enfants ou encore percevoir une retraite.

Assurer le respect de la législation sociale, faciliter les démarches de ses publics, accompagner les entreprises, lutter contre les fraudes pour une concurrence loyale et la garantie des droits des salariés... autant de missions qui positionne la branche* recouvrement comme un acteur social et économique incontournable.

L'Urssaf Nord – Pas-de-Calais en chiffres

22,3 milliards d'euros encaissés

296 644 employeurs et indépendants

658 collaborateurs

49 millions d'exonération de cotisations liée aux mesures Covid

* La Sécurité sociale est composée de 6 branches :

- Recouvrement (Urssaf)
- Maladie (Cpam)
- Accident du travail – Maladie professionnelle (Cpam / Carsat)
- Autonomie (Cnsa)
- Famille (Caf)
- Retraite (Carsat)

CONCERNANT LA CCI HAUTS-DE-FRANCE

Proactive depuis le début de cette pandémie, la CCI Hauts-de-France s'est engagée aux côtés de l'Etat et du Conseil régional, pour accompagner et aider les entreprises à surmonter les conséquences économiques de cette crise sans précédent.

La CCI Hauts-de-France, représente les intérêts économiques de 343 000 entreprises et de près de 1,4 million de salariés. Elle compte 25 agences réparties sur les territoires de l'Aisne, Amiens-Picardie, Artois, Grand Hainaut, Grand Lille, Littoral Hauts-de-France et Oise.

Ses missions sont :

- l'appui au développement des entreprises tout au long de leur activité, de la création au développement à l'international et à la transmission,
- la formation des individus tout au long de leur vie, la gestion de grandes infrastructures (portuaires, aéroportuaires et zones d'activités) pour un total consolidé de 400 millions d'euros de budget et plus de 2 000 salariés,
- la représentation du monde économique auprès de l'état et des collectivités territoriales.

Les CCI sont des établissements publics sous tutelle de l'état, elles sont dirigées par des chefs d'entreprises, élus par leurs pairs.

Contacts presse :

CCI Hauts-de-France : Nathalie DELELIS, n.delelis@hautsdefrance.cci.fr, 07 86 60 31 71

URSSAF Nord - Pas-de-Calais : Jean-Yves PIQUET, jean-yves.piquet@urssaf.fr, 06 25 57 27 14